



Première scolarisation

Guide de mise en œuvre

« C'est par ce regard nouveau porté sur les plus jeunes que l'école maternelle toute entière va trouver les moyens d'évoluer. »

Viviane BOUYSSÉ IGEN

SOMMAIRE

I-	<i>Les enjeux</i>	Page 4
	1. <i>Les programmes de 2015</i>	Page 4
	2. <i>Le rapport : « La scolarisation en petite section de maternelle » Mai 2017 (Extrait de la synthèse)</i>	Page 5
	3. <i>Projet de loi « pour une école de la confiance »</i>	Page 6
II-	<i>Les besoins des enfants</i>	Page 7
	1. <i>Besoins affectifs</i>	Page 7
	2. <i>Besoins éducatifs</i>	Page 8
	3. <i>Besoins physiologiques</i>	Page 8
III-	<i>Les conditions générales</i>	Page 9
	1. <i>L'aménagement des locaux</i>	Page 9
	2. <i>Le matériel adapté</i>	Page 10
	3. <i>Le personnel encadrant</i>	Page 10
	4. <i>Les parents, partenaires indispensables</i>	Page 10
IV-	<i>Rythme de vie de l'enfant</i>	Page 10
	1. <i>Une rentrée échelonnée</i>	Page 10
	2. <i>L'emploi du temps adapté et évolutif</i>	Page 11
	3. <i>L'accueil</i>	Page 12
	4. <i>La gestion de l'interclasse</i>	Page 13
V-	<i>Annexe</i>	Page 14

I- Les enjeux

« La formation dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève. »

Code de l'éducation, article L321-2

1. Les programmes de 2015 : Extraits

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun....

1.1 Une école qui s'adapte aux jeunes enfants

L'enfant qui entre pour la première fois à l'école maternelle possède déjà des savoir-faire, des connaissances et des représentations du monde ; dans sa famille et dans les divers lieux d'accueil qu'il a fréquentés, il a développé des habitudes, réalisé des expériences et des apprentissages que l'école prend en compte.

1.2. Une école qui accueille les enfants et leurs parents.

Dès l'accueil de l'enfant à l'école, un dialogue régulier et constructif s'établit entre enseignants et parents ; il exige de la confiance et une information réciproque. Pour cela, l'équipe enseignante définit des modalités de relations avec les parents, dans le souci du bien-être et d'une première scolarisation réussie des enfants et en portant attention à la diversité des familles. Ces relations permettent aux parents de comprendre le fonctionnement et les spécificités de l'école maternelle (la place du langage, le rôle du jeu, l'importance des activités physiques et artistiques...). L'expérience de la séparation¹ entre l'enfant et sa famille requiert l'attention de toute l'équipe éducative, particulièrement lors de la première année de scolarisation. L'accueil quotidien dans la salle de classe est un moyen de sécuriser l'enfant. L'enseignant reconnaît en chaque enfant une personne en devenir et un interlocuteur à part entière, quel que soit son âge.

¹ Cf. Théories de l'attachement

1.3. Une école qui accompagne les transitions vécues par les enfants

L'école maternelle construit des passerelles au quotidien entre la famille et l'école, le temps scolaire et le temps périscolaire. Elle joue aussi un rôle pivot à travers les relations qu'elle établit avec les institutions de la petite enfance et avec l'école élémentaire. L'équipe pédagogique organise la vie de l'école en concertation avec d'autres personnels, en particulier les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre d'accueils périscolaires doit être travaillée avec tous les acteurs concernés de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative. Tout en gardant ses spécificités, l'école maternelle assure les meilleures relations possibles avec les différents lieux d'accueil et d'éducation au cours de la journée, de la semaine et de l'année. Elle établit des relations avec des partenaires extérieurs à l'école, notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux...

1.4. Une école qui tient compte du développement de l'enfant

Sur toute la durée de l'école maternelle, les progrès de la socialisation, du langage, de la motricité et des capacités cognitives liés à la maturation ainsi qu'aux stimulations des situations scolaires sont considérables et se réalisent selon des rythmes très variables. Au sein d'une même classe, l'enseignant prend en compte dans la perspective d'un objectif commun les différences entre enfants qui peuvent se manifester avec une importance particulière dans les premières années de leur vie. L'équipe pédagogique aménage l'école (les salles de classe, les salles spécialisées, les espaces extérieurs...) afin d'offrir aux enfants un univers qui stimule leur curiosité, répond à leurs besoins notamment de jeu, de mouvement, de repos et de découvertes et multiplie les occasions d'expériences sensorielles, motrices, relationnelles, cognitives en sécurité. Chaque enseignant détermine une organisation du temps adaptée à leur âge et veille à l'alternance de moments plus ou moins exigeants au plan de l'implication corporelle et cognitive. L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent des repères sécurisants aux jeunes enfants.

2. Le rapport : « La scolarisation en petite section de maternelle » Mai 2017

La mission répond à une demande inscrite dans la lettre ministérielle définissant le programme de travail de l'inspection générale de l'éducation nationale pour l'année scolaire et universitaire 2016-2017. Elle figure sous la rubrique *études thématiques* et s'intitule *la scolarisation en petite section de maternelle*.

La loi de refondation pour l'École de la République (loi n° 2013-595) du 8 juillet 2013 donne une approche modifiée de l'identité de l'école maternelle dans deux articles, l'article L. 113-1 et l'article L. 321-2, alors que l'école maternelle n'avait pas été redéfinie depuis 1975. Au cœur de cette redéfinition est posée la recherche d'une école plus efficace mais aussi plus juste et plus équitable. L'objectif est double : promouvoir une scolarisation adaptée aux

spécificités des jeunes enfants, les préparant aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire et diminuer les conséquences scolaires des inégalités sociales...

De l'analyse aux préconisations

La mission a pu prendre la mesure, lors de ses visites, d'une école maternelle en mouvement. Les enseignants apprécient la reconnaissance du rôle de l'école maternelle dans la prévention des difficultés, la prise en considération de la spécificité de leurs missions....

Aujourd'hui, sur le territoire national, la réalité de ce que recouvre la scolarisation des enfants de deux-quatre ans est contrastée, entre une scolarisation aménagée dans le cadre d'un dispositif dédié et, à l'autre extrême, une scolarisation dans une classe qui accueille des enfants de deux à cinq ans, où la réponse et l'adaptation aux besoins des plus jeunes restent insuffisamment prises en compte. La focalisation sur cette classe d'âge a ainsi permis à la mission d'identifier des évolutions positives mais aussi des marges de progrès à accomplir pour faire de cette première scolarisation, quels qu'en soient les contextes de mise en œuvre, un tremplin de la réussite scolaire. Elles concernent le pilotage de la scolarisation des deux-quatre ans, l'implantation des dispositifs et la gestion des moyens, la gestion des ressources humaines, la formation des enseignants, les relations avec les parents et les partenaires. La condition première pour relever le défi d'une première scolarisation réussie ressortit de la conviction d'une nécessaire adaptation de l'école aux besoins particuliers des jeunes enfants...

3. *Projet de loi « pour une école de la confiance »*

... Les principes généraux du système éducatif font de l'éducation un droit, de l'instruction une obligation et de l'enseignement un service public gratuit et laïc. Ces principes sont au fondement de notre contrat social et à ce titre sont rappelés dans le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, texte à valeur constitutionnelle.

Les lois successives relatives à l'instruction obligatoire s'inscrivent dans le geste républicain pour la liberté, l'égalité et la fraternité : l'égalité entre tous les enfants de France, sans distinction aucune.

L'obligation d'instruction pour tous les enfants de France dès l'âge de trois ans est la concrétisation de cette ambition républicaine que porte aujourd'hui le Gouvernement.

L'objectif de l'école primaire est de transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves : lire, écrire, compter et respecter autrui. L'école maternelle, née d'un souci d'égalité sociale a progressivement affirmé son identité et sa place singulière dans le système éducatif français. Aujourd'hui, la scolarité à l'école maternelle est le moment où se préparent les apprentissages fondamentaux et donc les réussites futures. Elle est donc tout à la fois le tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociales.

Ainsi, le titre I^{er} du projet de loi vise à garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves en réaffirmant l'importance de l'engagement de la communauté éducative au service de l'école de la confiance (chapitre I^{er}).

L’**article 1^{er}** rappelle que la qualité du service public de l’éducation dépend de la cohésion de la communauté éducative autour de la transmission de connaissances et de valeurs partagées. Cela signifie, pour les personnels, une exemplarité dans l’exercice de leur fonction et, pour les familles, le respect de l’institution scolaire, dans ses principes comme dans son fonctionnement.

Le chapitre II du titre I^{er} étend l’obligation d’instruction aux plus jeunes.

L’**article 2** abaisse l’âge de début de l’obligation d’instruction à trois ans. Il consacre, d’une part, l’importance pédagogique de l’école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d’autre part, le rôle décisif de l’enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge, et notamment la première d’entre elles, celle de l’inégalité face au langage.

L’**article 3** tire les conséquences de l’abaissement de l’âge de l’instruction obligatoire posé à l’article 2 sur l’ensemble des dispositions législatives du code de l’éducation qui font référence directement ou indirectement à la période d’instruction obligatoire.

L’abaissement de l’âge de l’instruction obligatoire constitue une extension de compétence au sens de l’article 72-2 de la Constitution qui doit, en application des mêmes dispositions, être « accompagnée de ressources déterminées par la loi ».

L’abaissement de l’âge de l’instruction obligatoire prévu au chapitre II de ce projet de loi ne remet pas en cause la liberté d’enseignement qui est garantie constitutionnellement (chapitre III). Le droit d’instruction dispensée en famille doit néanmoins s’exercer dans un cadre commun à l’ensemble des familles qui choisissent l’instruction à domicile. Il est en effet du devoir de la République de veiller à ce que tous les enfants reçoivent une instruction conforme à ces principes.

L’**article 5**. Le titre II ouvre pour l’école des perspectives d’innovations afin de s’adapter aux besoins et aux spécificités de tous les territoires, en permettant notamment l’enrichissement de l’offre de formation et l’adaptation des structures administratives aux réalités locales (chapitre I^{er}).

II. Les besoins des enfants

1. Les besoins affectifs	
<i>Besoin d’être reconnu et respecté</i>	
L’enfant acquiert peu à peu son identité familiale et culturelle. Cette construction de l’individu qui se poursuit, est une des finalités de l’école maternelle.	<i>L’école accompagne le développement progressif de chaque enfant. L’enseignant prend en compte les connaissances déjà acquises. Les adultes sont bienveillants et disponibles.</i>
<i>Besoin d’être en sécurité</i>	
L’enfant a besoin d’un cadre sécurisant pour son bien-être et ses apprentissages (cf. neurosciences affectives et sociales)	<i>Un environnement attrayant, stimulant, organisé et évolutif doit être pensé par la communauté scolaire pour l’accueil quotidien des enfants et de leurs parents. Les modalités de séparation sont anticipées et évolutives². Le rythme de l’enfant est respecté³.</i>

² La mallette des parents

³ Les nouveaux rythmes à l’école maternelle

	<p><i>Les adultes constituent des référents bienveillants et empathiques</i></p> <p><i>Ils permettent aussi d'apprendre les premières règles du vivre ensemble :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le respect de soi et des autres ;</i> - <i>le respect des lieux et du matériel.</i>
Besoin de développer l'estime de soi	
L'enfant a besoin d'être valorisé pour s'épanouir et progresser.	<p><i>L'adulte doit veiller à maintenir et faire grandir l'estime de soi de chaque enfant.</i></p> <p><i>Les activités proposées permettent à l'enfant de prendre conscience de ses progrès⁴.</i></p> <p><i>Les adultes l'encouragent et mettent en valeur ses réalisations.</i></p>
2. Les besoins cognitifs	
Besoin d'apprendre	
L'enfant a besoin d'acquérir des connaissances à partir de stimulations, d'expérimentations, de renforcements	<p>L'école organise des modalités spécifiques d'apprentissage qui répondent aux besoins essentiels de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe pédagogique propose une progression spécifique en phase avec les indicateurs de l'école ; - L'enseignant doit concevoir l'adaptation de cette progression aux besoins de chaque enfant.
Besoin de jouer	
Le jeu est l'activité « reine » de l'enfant, qui lui permet de s'exercer et d'expérimenter pour apprendre.	<p><i>L'enseignant offre aux enfants des situations de jeu sous différentes formes (jeux symboliques, de construction...) pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes ;</i> - <i>Apprendre en s'exerçant, en créant, en imaginant ;</i> - <i>Apprendre en se remémorant et en mémorisant.</i> <p><i>De multiples activités lui sont proposées.</i></p>
Besoin de s'exprimer et de communiquer	
L'enfant est en pleine période d'acquisition langagière, il a besoin d'apprendre le langage d'enseignement pour la réussite de ses apprentissages futurs.	<p><i>Tout le personnel éducatif favorise la communication dans la langue maternelle et il développe les capacités langagières dans la langue d'enseignement.</i></p> <p><i>L'enseignant crée des conditions d'apprentissage pour que chaque enfant puisse prendre la parole et communiquer à son rythme.</i></p>
Besoin de créer, d'imaginer, d'exercer sa motricité	
L'enfant a besoin d'explorer, de manipuler, de découvrir.	<p><i>La richesse des aménagements (classe, coins, cour et salle de motricité) doit permettre aux enfants d'évoluer et de devenir autonomes.</i></p> <p><i>Un large panel d'activités et de situations d'apprentissage lui est proposé, lui permettant ainsi d'oser exercer ses capacités.</i></p>

⁴ Le carnet de suivi

3. Les besoins physiologiques	
Besoin d'une bonne hygiène corporelle et alimentaire	
La propreté ne doit pas être un frein à l'entrée de l'enfant à l'école.	<i>L'apprentissage de la propreté commence à la maison et peut se poursuivre à l'école. L'école doit pouvoir remédier aux accidents en cours de journée. Les parents doivent fournir un change complet, et s'assurer de sa propreté. Le cas échéant, des couches culottes seront fournies par les parents.</i>
Il est important que l'enfant ait pris un bon petit-déjeuner avant d'arriver en classe.	<i>Une collation adaptée peut être éventuellement proposée (fruit, compote) avant 9h. De l'eau est servie à la demande.</i>
Besoin de dormir	
Le jeune enfant a besoin d'une quantité suffisante de sommeil, indispensable pour mémoriser les acquisitions.	<i>La sieste est nécessaire et individualisée. Un enfant fatigué en cours de journée doit pouvoir se reposer quelle que soit l'heure. Il est couché immédiatement après le repas dans un lit qui lui est dédié.</i>
Besoin moteur	
L'enfant a besoin de bouger et d'évoluer dans un espace ouvert.	<i>La classe est aménagée pour offrir des espaces de circulation adaptés. Cet aménagement est évolutif. Des activités motrices quotidiennes sont proposées dans des espaces variés (cours, salle de motricité, espaces verts...)</i>

III- Les conditions générales

1. L'aménagement des locaux

L'école doit réserver aux enfants des espaces adaptés à leur âge.

- Salle de classe

Son emplacement fait l'objet d'une réflexion pédagogique dans l'intérêt des enfants de 2 à 4 ans (éviter les escaliers). La superficie et l'aménagement de la salle de classe doivent être adaptés aux besoins de mouvements des petits. Un point d'eau à hauteur des enfants est souhaitable.

- Salle de repos

Elle jouxte ou est à proximité de la salle de classe et compte un lit par enfant. Il convient de rendre le lieu accueillant (mobiles, matériel pour musique douce, casiers à doudou, sucettes...).

- Salle de propreté

Elle est à proximité de la salle de classe. Le passage aux toilettes doit répondre à un besoin et vise l'acquisition progressive de l'autonomie de chaque enfant. L'équipement sanitaire doit être adapté. La propreté des toilettes est régulièrement contrôlée.

Les produits d'entretien sont stockés hors de portée des enfants.

- Salle de motricité ou de jeux

Cette salle doit permettre aux enfants de développer leur motricité (pousser, tirer, sauter, grimper, s'équilibrer, lancer...). Elle peut être dotée de gros matériels (toboggan, gros cubes, tapis épais), d'objets

pour déambuler (porteurs, tricycles), de gros ballons mousse, ... Des aménagements plus spécifiques pourront être pensés dans le cadre du projet d'école (poutre basse, pas japonais, pont de singe, plan incliné...).

- Les espaces extérieurs

Les espaces extérieurs sont à utiliser comme des extensions de la salle de classe.

2. Le matériel

Le mobilier doit être adapté à la taille des enfants. Tables et chaises sont en nombre limité (il est inutile de disposer d'une place assise par enfant) pour éviter l'encombrement et favoriser les déplacements. Des meubles bas délimitent les espaces et permettent le rangement. Cet aménagement est évolutif tout au long de l'année : nombre de tables, de coins à renouveler, d'espaces d'activités à enrichir.

Ex :

Des coins jeux d'imitation : cuisine, poupée, déguisement, bricolage, garage, ...

Des coins jeux de manipulation : tables de manipulation (semoule, graines, eau ...)

Des coins jeux de construction : Lego, Duplo, Kapla, ...

Des espaces activités : peinture, gribouillage/graphisme, lecture, modelage, ...

Un espace regroupement : comptines, jeux de doigts, chansons, histoires,... Puis introduction progressive de rituels avec un contenu adapté.

Un espace repli bien délimité et accueillant, réconfortant

Cet aménagement doit répondre à plusieurs objectifs : créer un sentiment de sécurité, orienter les activités en fonction des domaines d'apprentissage, autoriser les initiatives, susciter de la motivation et favoriser les interactions.

3. Le personnel d'encadrement

Chaque classe (TPS et PS) est dotée d'un d'enseignant secondé d'un ATSEM de préférence volontaire, sensibilisé aux besoins du jeune enfant et nommé à temps plein. Il pourra être associé à des modules de formation interprofessionnelle proposés par l'Académie de la Guadeloupe⁵.

Il est souhaitable que cette classe ne soit pas confiée à un enseignant exerçant à temps partiel ni à un débutant.

4. Les parents, partenaires indispensables.

« La relation de confiance et le dialogue entre les parents et l'école constituent un enjeu déterminant pour la réussite de tous les enfants » source Eduscol.

Un accueil (dès N-1) pensé par l'équipe éducative et une communication effective et régulière permettent aux parents de découvrir et/ou de mieux appréhender le fonctionnement de l'école et de la classe.

Un livret du parent, recueil des informations pratiques pourra être réalisé par l'équipe.

IV- Le rythme de l'enfant

L'école maternelle doit réunir les conditions d'une scolarisation réussie et d'un parcours scolaire le plus enrichissant possible pour tous les enfants. Les incidences de cette prise en compte doivent se traduire dans l'organisation et la gestion du temps. Dans le cadre de l'instruction obligatoire, l'assiduité des élèves doit être une préoccupation de chaque enseignant.

1. Rentrée échelonnée

La rentrée échelonnée doit permettre d'accueillir individuellement chaque enfant afin d'accompagner et de sécuriser la rupture entre le milieu familial et l'école. Les enfants seront accueillis par groupes restreints, en compagnie de leurs parents. Ainsi, l'enseignant pourra interagir avec chacun de manière personnalisée et privilégiée.

⁵Les fonctions des ATSEM : Décret du 1^{er} mars 2018

Cette rentrée s'organiserà sur plusieurs jours sans dépasser une semaine. Elle sera présentée aux parents lors de la réunion à N-1 (en juin) afin qu'ils s'organisent en conséquence.

Exemple 1 (à adapter aux horaires de l'école) :
Semaine 1

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matinée		Accueil groupe 1 + parents	Accueil groupe 3 + parents	Accueil groupes 1 et 2 parents présents le temps nécessaire	Accueil groupes 3 et 4 parents présents le temps nécessaire
		Accueil groupe 2 + parents	Accueil groupe 4 + parents		
Pause méridienne		Pas de restauration scolaire		Restauration scolaire + sieste	Restauration scolaire + sieste
Après-midi				Accueil groupes 1 et 2	Accueil groupes 3 et 4

Semaine 2 : le groupe classe est accueilli.

Exemple 2 (à adapter aux horaires de l'école) :
Semaine 1

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h-9h30	Accueil groupe 1 + parents présents jusqu'au départ	Accueil groupe 3 : parents présents 30'. Ils récupèrent leur enfant 1h après	Accueil groupes 1 et 2 + parents sur temps court	Accueil groupes 3 et 4 + parents sur temps court
	10h-11h30	Accueil groupe 2 + parents présents jusqu'au départ	Accueil groupe 4 : parents présents 30'. Ils récupèrent leur enfant 1h après		
Pas de restauration scolaire					
Après-midi	13h30-14h30	Accueil groupe 3 + parents présents jusqu'au départ	Accueil groupe 1 : parents présents 30'. Ils récupèrent leur enfant 1h après	Accueil groupes 3 et 4 + parents sur temps court	Accueil groupes 1 et 2 + parents sur temps court
	15h-16h	Accueil groupe 4 + parents présents jusqu'au départ	Accueil groupe 2 : parents présents 30'. Ils récupèrent leur enfant 1h après		

Semaine 2 : le groupe classe est accueilli avec possibilité de restauration scolaire.

1. L'emploi du temps adapté et évolutif

L'organisation du temps scolaire est un élément important à l'école maternelle.

L'emploi du temps est adapté, souple et évolutif (tant sur la journée que sur l'année scolaire au regard des constats opérés dans la classe, tant au niveau des créneaux horaires, des activités proposées que des modes d'organisation).

Il devra être pensé pour faciliter la gestion de cette souplesse et privilégier en début d'année, l'individuel par rapport au collectif.

Il devra aussi prendre en compte les rythmes chrono biologiques de l'enfant, trouver un équilibre entre les temps d'apprentissages et les temps éducatifs, alterner des temps dynamiques et des temps calmes. Enfin, il doit faire apparaître l'intitulé des domaines d'apprentissages avec une répartition équilibrée, sur l'année.

Exemple d'emploi du temps pour le mois de septembre

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mode d'organisation
7h50-8h45	Accueil (Activités en autonomie relevant des différents domaines d'enseignement)				Individuel
8h45 - 9h00	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral (comptines, jeux de doigts...)				Collectif souple ⁶
9h - 9h20	Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique				Collectif
9h20 - 9h30	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral (écoute d'histoires) Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : univers sonores				Collectif souple
9h30 – 10h	Récréation (passage aux toilettes, collation, jeux...)				Collectif
10h – 10h10	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : univers sonores				Collectif
10h10-10h30	Activités de manipulation de découverte relevant de différents domaines				Individuel
10h30-10h40	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral (comptines, jeux de doigts...)				Collectif souple
10h40 -11h	Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique				Collectif/ collectif souple
11h - 11h30	Restauration (préparation, restauration effective)				Collectif
<i>Pause méridienne</i>					
13h20- 14h	Accueil - temps calme				Individuel
14h - 14h30	Activités de manipulation de découverte relevant de différents domaines / réveil échelonné				Individuel
14h30-14h45	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral (comptines, jeux de doigts...)				Collectif souple
14h45-15h15	Récréation (passage aux toilettes, jeux...)				Collectif
15h15-15h45	Activités de manipulation d'exploration, relevant de différents domaines				Individuel
15h45 - 16h	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral (écoute d'histoires, comptines, jeux de doigts...)				Collectif souple

2. Accueil

La durée du temps d'accueil diminuera progressivement pendant l'année pour atteindre 30 minutes (8h30)

⁶ Les élèves volontaires, activité non imposée.

L'accueil implique écoute, bienveillance, attention au moment de la séparation avec la famille. Ce temps de transition nécessaire permet des échanges possibles avec les parents. Il sera adapté pour chaque élève en fonction de ses besoins. Il permet également à l'enfant de s'intégrer progressivement dans un collectif où il doit trouver sa place et prendre toute sa place.

3. Gestion de l'interclasse

Le repas est servi à 11 heures. De ce fait, l'enseignant accompagne le groupe classe à la restauration scolaire. Les enfants sont installés pour la sieste immédiatement après le repas. L'enseignant participe à l'endormissement, en lieu et place du temps des APC durant le premier trimestre.

Les élèves déjeunant à la maison doivent pouvoir bénéficier d'un accueil souple pour la reprise de l'après-midi. En accord avec les municipalités, ils pourront revenir immédiatement après le repas pour effectuer leur sieste en même temps que les demi-pensionnaires.

ANNEXE

Extrait

Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

NOR : MENE1915810C

Note de service n° 2019-087 du 28-5-2019

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux directrices et directeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat ; aux professeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat

Pour la rentrée 2019, l'école primaire reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. C'est pourquoi cette circulaire de rentrée porte spécifiquement sur le premier degré.

L'école primaire est déterminante pour la réussite de nos élèves. En effet, l'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux obstacles à la réduction des inégalités sociales. Seule une politique d'élévation générale du niveau des élèves peut donc permettre à l'École républicaine de répondre à sa mission et de lutter efficacement contre les déterminismes. En travaillant à une meilleure maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), chaque professeur des écoles, dans son rôle de pédagogue, contribue aussi à la construction d'une société plus juste.

Cette ambition que porte l'École doit se construire dès les premières années : c'est tout le sens de l'abaissement à trois ans de l'instruction obligatoire. Voilà pourquoi les trois recommandations⁷ qui accompagnent cette circulaire portent toutes sur l'école maternelle. École des premiers apprentissages, dans un cadre qui doit être sécurisant pour les élèves, sa place et son rôle seront particulièrement mis en valeur au cours de l'année scolaire qui vient.

Pour cela, des moyens supplémentaires importants sont mis à disposition : alors même que le nombre d'élèves baisse, 2 300 postes sont créés. Cet investissement va permettre d'achever le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Désormais, ce sont 300 000 élèves, soit 20 % d'une génération, qui bénéficieront, à cette rentrée, d'un suivi renforcé dans l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Afin d'approfondir ce qui a été engagé, le président de la République a fixé le cap : dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de grande section, CP et CE1. Dès cette rentrée, là où c'est possible, ces mesures seront engagées sans tarder. Elles s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021.

Pour être parfaitement efficace, cet investissement doit s'accompagner d'un meilleur suivi des progrès des élèves et d'une plus grande personnalisation pédagogique. Les programmes de l'école maternelle et de l'école primaire en donnent la trame et les objectifs. La publication de progressions annuelles permet d'offrir de solides repères à tous les professeurs. Des recommandations, notamment celles sur la maternelle et qui accompagnent la présente circulaire,

⁷ https://www.education.gouv.fr/cid142407/au-bo-du-29-mai-2019-circulaire-de-rentree-2019-attendus-de-fin-d-annee-et-reperes-annuels-de-progression-recommandations-pedagogiques-pour-l-ecole-maternelle-et-baccalaureats-general-et-technologique.html#Recommandations_pedagogiques_pour_l_ecole_maternelle

permettent de nourrir la réflexion pédagogique menée par les équipes éducatives. Les évaluations de début de CP, mi-CP et de début de CE1 donnent aux professeurs des outils supplémentaires pour personnaliser davantage encore leur pédagogie et faire progresser les élèves vers ces objectifs.

Grâce à l'engagement de tous les professeurs et des équipes qui les soutiennent, les mesures engagées produisent déjà des effets significatifs. En cette rentrée, il s'agit donc de continuer l'œuvre engagée afin de mener notre école au meilleur niveau.

I. L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, point central de la loi pour une École de la confiance, constitue un objectif majeur de la prochaine année scolaire. Cette mesure vise à offrir à 25 000 élèves supplémentaires, parmi les plus défavorisés, un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités. Elle renforce l'école maternelle et, plus généralement, met l'accent sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant.

Dans cet esprit, les Assises pour l'école maternelle, qui se sont tenues en 2018, ont rappelé que la "dimension affective" et la "préparation aux apprentissages scolaires" sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse. La présente circulaire reprend et développe ces orientations.

1. Développer la sécurité affective à l'école maternelle

Par leurs attitudes et leurs paroles, les adultes qui participent à l'instruction et à l'éducation d'un enfant ont un impact affectif susceptible de l'inhiber ou de lui donner confiance en lui-même. C'est pourquoi il est crucial que les parents et la communauté éducative soient unis par les mêmes valeurs et se soutiennent mutuellement.

Entretenir la qualité de l'accueil des parents et des responsables des élèves

La recherche et l'expérience des équipes pédagogiques montrent la nécessité de satisfaire le besoin de sécurité et d'attachement du jeune enfant pour soutenir son développement et permettre son épanouissement. L'école maternelle s'est construite sur l'accueil et la coopération avec les parents et responsables légaux des élèves. Il est important que les équipes pédagogiques poursuivent dans cette direction et continuent à se rendre pleinement disponibles aux moments déterminants de cet accueil, conçu comme une action pédagogique de première importance. La qualité de cet accueil est fondamentale : elle entretient les relations de confiance nécessaires entre les personnels de l'école et les responsables légaux, pour satisfaire les besoins des jeunes élèves et favoriser leur entrée dans les apprentissages.

Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant pendant les vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement, durant lesquelles l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. Des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi.

Transmettre la confiance en soi

Les professeurs ont un impact affectif déterminant sur les enfants et sur la qualité de leurs apprentissages. Un discours positif et ambitieux, valorisant les progrès, même modestes, structure en profondeur la personnalité des élèves. Derrière la réussite de chaque élève, il y a un discours bienveillant porté par un adulte attentionné et soucieux de le mener au meilleur de lui-même.

Travailler en synergie avec les Atsem

La coopération nécessaire avec les parents et responsables légaux des élèves implique l'ensemble de la communauté éducative, au sein de laquelle les Atsem ont un rôle majeur à jouer. Aux côtés des professeurs des écoles, les Atsem sont des figures d'attachement importantes pour les élèves, et participent activement à leur sécurité matérielle et affective. Leurs compétences contribuent pleinement au bien-être des élèves et à la mise en œuvre des activités dans la classe. Afin de renforcer et d'enrichir l'organisation éducative, des formations associant Atsem et professeurs des écoles seront recherchées dans tous les départements, en lien avec les collectivités territoriales de référence.

2. Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux

Les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux. Le besoin d'exploration et de découverte des jeunes élèves est stimulé par les professeurs et leur permet de les conduire vers la maîtrise de compétences et de connaissances nouvelles. La place accordée aux activités permettant de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'échanger, entre élèves et avec les adultes, est réaffirmée.

La connaissance et la manipulation des unités sonores de la langue française font l'objet d'un enseignement progressif. Dès la petite section, la construction d'une conscience phonologique est régulièrement travaillée. Elle se structure jusqu'à la grande section par des activités appropriées. La connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent est progressivement enseignée. Le travail sur l'oral permet d'atteindre un premier niveau de conscience de l'organisation lexicale et syntaxique de la langue.

En mathématiques, les résultats de la recherche montrent que les années de l'école maternelle sont déterminantes pour découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul. Le rapport Villani-Torossian l'a rappelé. Approfondir les stratégies d'enseignement de ces premiers apprentissages mathématiques est donc une priorité pour tous, en équipe et dans le cadre de la formation continue, avec l'appui des référents mathématiques. Dans les pratiques de classe, la place accordée au jeu et à la manipulation est prépondérante.

3. Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral

Pour que les élèves s'approprient la langue française, un enseignement régulier et structuré du langage est nécessaire dans toutes les classes de l'école maternelle. Cet enseignement doit aussi s'incarner, au-delà des échanges spontanés ou liés aux situations d'enseignement, dans des temps spécifiquement dédiés au développement des compétences communicationnelles (écoute attentive, volonté d'être compris, attention partagée, mémoire, expression) et des compétences linguistiques (précision des mots et organisation des phrases).

Dans ce cadre, l'un des objectifs majeurs consiste à enrichir le vocabulaire des élèves. En effet, les études mettent en évidence le rôle décisif d'une exposition précoce des jeunes enfants à un vocabulaire riche, précis. De même, les exercices de compréhension orale proposés par les évaluations nationales ont montré que de forts écarts existaient sur ce point pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire. Ce déficit de vocabulaire, qui entraîne un défaut de compréhension orale, constitue par suite un frein très important pour l'apprentissage de la lecture. La mise en œuvre de l'enseignement du vocabulaire oral s'attachera à en faire une présentation structurée, à travers des regroupements sémantiques et logiques.

La recommandation jointe à la présente circulaire propose à cet égard des indications précises afin de stimuler et structurer le langage oral, et développer la compréhension des messages entendus.

4. Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle

Dans le cadre d'un parcours de développement professionnel pour les professeurs, l'accent est mis sur une formation spécifique destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3) nommés sur un poste en école maternelle, comme aux professeurs enseignant en école élémentaire et débutant en maternelle. La formation est construite et mise en œuvre en académie, à partir d'un cahier des charges national (à paraître prochainement), et en complément de la formation initiale dispensée dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), futurs Inspé (Instituts nationaux du professorat et de l'éducation). On insistera particulièrement sur les connaissances en matière de phonologie, de syntaxe et de lexique.

